

**DEC202347INS2I**

Décision portant nomination de M. M. Michel DAYDE en qualité de chargé de mission institut (CMI)

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Sur** proposition du directeur de l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I) ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

M. Michel DAYDE, professeur des universités, est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 jusqu'au 31 janvier 2021 pour 50 % de son temps de travail.

Sa mission a pour objet le suivi des activités « calcul – calcul haute performance (HPC) » de l'Institut.

Pour l'exercice de cette mission, M. Michel DAYDE demeure affecté à l'UMR5505 « Institut de Recherche en Informatique de Toulouse (IRIT) » à Toulouse.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 07.01.21

Pour le président-directeur général  
et par délégation  
Le Directeur Général Délégué à la Science  
Alain Schuhl

